

**DE L'EGLISE REFORMEE EVANGELIQUE DU CANTON DE NEUCHATEL**

Le mercredi 9 mai 2007 à Neuchâtel

**Présidence:** Pasteur Phil Baker  
**Vice-présidence:** M. Vincent Genzoni

**Presse: Chargée de l'information et de la communication :**  
Mme Catherine Lüscher  
**L'Express et L'Impartial :** Stéphane Devaux  
**La Vie Protestante :** M. Pierre-Alain Heubi  
**Canal-Alpha :** M. Roland Feitknecht

**Députés à voix consultatives :**

**Eglise catholique chrétienne :** Mme Françoise Schetty  
**Eglise catholique romaine :** Abbé Gilles Gaschoud  
**Eglise réformée de France, Région Est :** M. Joël Geiser

**40 députés sont présents, ainsi que 4 suppléants.**

A 8h35, **le président** ouvre la 153<sup>e</sup> session du Synode, et donne la parole à M. Vincent Genzoni.

**M. Vincent Genzoni**, paroisse La Chaux-de-Fonds, souhaite la bienvenue à chacun et remercie l'équipe fidèle des Forges qui est au service du Synode année après année. Il poursuit en lisant un texte d'un patriarche orthodoxe et termine par la prière.

**Le président** salue M. Laurent Feuz, directeur de l'Ecole secondaire de la Chaux-de-Fonds et le remercie de mettre la salle du Collège des Forges à disposition. Il informe d'un changement à l'ordre du jour concernant le point 6 et donne la parole au pasteur Fred Vernet.

**Le pasteur Fred Vernet**, pour le Conseil synodal, précise qu'il est possible que quelque chose échappe au Conseil synodal. C'est le cas du point 6 de l'ordre du jour avec le rapport concernant les attributions réglementaires du Bureau du Synode. La semaine dernière, le Conseil synodal a remarqué que la plupart des propositions de changements des articles 58 a), b) et c) étaient déjà couvertes par l'article 24 du Règlement général qui détermine les attributions du Synode. Le seul élément formellement absent touche à la responsabilité de la formation des députés, dont l'usage a montré l'utilité et qui n'est pas mis en cause. Il a suffi de la maladie de la personne chargée habituellement de la vérification des textes réglementaires pour que cela échappe. Dans ces conditions, maintenir ce rapport et cette résolution ne ferait qu'alourdir inutilement l'ordre du jour. C'est pourquoi le Conseil synodal retire ce point. Il reviendra ultérieurement avec une proposition réglementaire sur la formation des députés.

**Le président** précise que le Bureau du Synode s'associe à la décision du Conseil synodal. Comme l'ordre du jour modifié ne suscite aucun commentaire, il est accepté à l'unanimité et a la teneur suivante :

Ordre du jour:

1. Validations d'élections complémentaires de députés et de suppléants.
2. Rapport d'activité du Conseil synodal:
  - Commentaires de la Commission d'examen de la gestion.
  - Examen du rapport.
3. Comptes 2006:
  - Introduction du Conseil synodal.
  - Commentaires de la Commission d'examen de la gestion.
  - Examen des comptes 2006.
  - Rapport de l'Organe de contrôle.
4. Rapport du Conseil synodal concernant l'évaluation d'EREN 2003.
5. Rapport du Conseil synodal sur les structures succédant au Centre cantonal Diaconie et Entraide.
7. Rapport du Conseil synodal sur l'échéancier du projet « Visions prospectives »
8. Rapport du Conseil synodal sur les liens entre les Eglises reconnues et les écoles secondaires.
9. Rapport du Conseil synodal sur la convention de dialogue paritaire entre le Conseil synodal et l'Assemblée des employés de l'EREN.
10. Propositions de la Commission d'examen de la gestion - Fonctionnement du Conseil synodal.
11. Propositions et motions éventuelles des Conseils paroissiaux ou des députés.

**1. Validations d'élections complémentaires de députés et de suppléants.**

**a) Nouveau député :**

M. Antoine Leuenberger, paroisse de l'Est du Val-de-Ruz, laïc.

**b) Nouvelles suppléante :**

Sœur Catherine, Communauté de Grandchamp, laïc

**Au vote, les élections complémentaires de députés sont validées.**

**2. Rapport d'activité du Conseil synodal:**

- **Commentaires de la Commission d'examen de la gestion.**
- **Examen du rapport.**

**Le pasteur Gabriel Bader**, pour le Conseil synodal, introduit le rapport d'activité et explique que, pour montrer que l'EREN est en chemin, il fallait trouver une image qui l'indique. Le cairn, cet amas de pierres qui se trouve sur la couverture du rapport d'activité 2006, constitue un repère sur la route. Là, des hommes ont passé. La conviction du Conseil synodal est que

Dieu, Lui aussi, a déjà posé des marques pour aider son Eglise à trouver un chemin.

Mais tout n'est pas dans la couverture, le rapport d'activité dans son ensemble constitue une image. Une sorte de photographie du chemin parcouru en 2006 par l'EREN. Certains prétendent que cette image est trop belle pour une Eglise en souffrance, qui traverse un processus de redimensionnement vers le plus petit et qui doit renoncer à des forces de travail. A la suite de cette remarque, le pasteur Bader a relu le rapport et a été frappé par les lignes difficiles : on y relève le constat cruel posé sur la situation de l'Eglise, on y évoque largement la fatigue des uns et des autres, les mots « souffrance », « turbulences », « tensions », « panne », « crise », « faillite » y figurent; des exhortations à la solidarité, au courage renforcent cette impression de l'image de l'Eglise qui a pleinement pris conscience de ses limites. Ce qui l'a frappé, c'est qu'en dépit de ces mots lourds, il est resté sur une belle image de l'EREN.

Une Eglise ne devient pas moins belle parce qu'elle doit traverser une crise, elle ne voit pas son témoignage évangélique terni parce qu'elle est en position économique précaire. La solidarité s'est manifestée, la confiance, en dépit de tous les signes de défiance, s'est souvent traduite en actes, la franchise dans le partage des craintes et des espoirs a été de mise; la communication à l'externe par différents organes de l'Eglise a été respectueuse et surtout, l'Evangile a encore trouvé de nouvelles façons d'être annoncé. C'est un témoignage remarquable.

Ce rapport d'activité n'est pas trop beau pour souligner comment l'EREN aborde la crise qu'elle est en train de traverser. Le Conseil synodal exprime sa reconnaissance à tous, et tient à ce que ce rapport soit la carte de visite d'une Eglise courageuse.

**M. Claude Laperrouza**, pour la Commission d'Examen de la Gestion, rappelle que la fonction de cette dernière ne se borne pas à la supervision du budget et des comptes, mais qu'elle est là pour poser un regard synodal, à la fois fraternel et critique sur l'ensemble de la gestion de l'Eglise. A l'heure du renouvellement total des membres de cette commission le mois prochain, M. Laperrouza assure que la CEG prie afin de trouver le nombre suffisant de membres pour ce travail difficile. Il tient aussi à dire aux successeurs, la joie que les membres actuels ont trouvée dans ce travail durant ces quatre dernières années. Le rapport d'activité a subi depuis trois ans une transformation fondamentale. Il n'est plus ce document rébarbatif que l'Eglise a connu, mais une véritable carte de visite de l'EREN, superbement illustrée, qui peut être distribuée à la presse, aux autorités et aux visiteurs. Mais il n'y a pas que la qualité graphique, il y a la clarté et la franchise qui constituent ce rapport.

M. Laperrouza continue en donnant quelques remarques sur le sentiment de la CEG. Les images frappent, mais elles sont aussi ambiguës dans leur pouvoir d'évocation. Le thème du jalon a été expliqué par le président, mais l'image du cairn évoque également la fragilité des repères, comme des personnes. Le rapport présente en plusieurs endroits la souffrance, la fatigue.

Il cite, extrait de la revue « itinéraires », un article du père Philippe Baud qui a écrit ces quelques lignes à propos de la prédication de la bonne nouvelle de l'Evangile :

« Il est trop évident que les incessantes restructurations pastorales de nos Eglises ne représentent en rien une « bonne nouvelle » et ne rejoignent que le souci des institutions, dans un contexte devenu très incertain pour elles, de perdurer ». Comment retrouver la joie de construire dans la fragilité ? M. Laperrouza montre une photographie des alentours d'un arrêt des cars postaux du Parc National, à l'entrée du Val Mingèr. Là, les enfants et leurs parents font des concours de cairns en attendant le car. La Journée synodale a été votée, elle devrait être toute une étape d'un mois mis à part. M. Laperrouza

invite le Synode à la maintenir, même si c'est impossible de réserver tout le mois, cette journée sera un arrêt de bus, qui permettra à chacun d'aguiller les souhaits et les idées de son cairn personnel, dans toute sa fragilité, pour construire un cairn commun.

Comme il n'y a aucune remarque sur le rapport en général, **le président** passe à l'examen du rapport, chapitre par chapitre.

Le rapport ne suscite aucun commentaire, **le président** procède au vote.

**Au vote, le rapport d'activités 2006 est accepté.**

### **3. Comptes 2006:**

- **Introduction du Conseil synodal.**
- **Commentaires de la Commission d'examen de la gestion.**
- **Examen des comptes 2006.**
- **Rapport de l'Organe de contrôle.**

**M. Georg Schubert**, pour le Conseil synodal, explique que l'examen des comptes est un passage incontournable pour le Conseil synodal. Parfois désagréable, parfois moins, comme cette année, où le budget a été bien tenu. Il remercie tout particulièrement les collaboratrices du secrétariat général qui ont fait un travail remarquable en l'absence du secrétaire général, Monsieur José Clottu, qui est tombé malade et a dû être hospitalisé à deux reprises. Actuellement, il va mieux et devrait être de retour prochainement.

M. Schubert profite de l'occasion pour donner une information de la grandeur du secrétariat général, l'administration de l'Eglise de Bâle-Ville compte 15 postes, pour 33'000 protestants. Celui de l'EREN, 7 postes pour un travail quasi semblable.

M. Schubert continue en donnant des explications sur les comptes et en faisant un comparatif sur 100 francs.

La contribution des personnes morales est beaucoup plus importante en 2006 qu'en 2005, mais ce poste reste aléatoire.

85% des recettes proviennent de la contribution. Il est donc important de soigner cette possibilité. Le groupe « Ressources pour agir » y travaille et a commencé de visiter les contribuables qui se déclarent protestants et qui ne payent pas. Une première évaluation devrait se faire en automne.

Pour 100 francs reçus, 85 proviennent de la contribution ecclésiastique, 9 de la subvention de l'Etat, 3 des recettes diverses, 3 des ventes d'immeubles.

La plus grande partie des charges représente les salaires des employés.

Pour 100 francs dépensés, 64 vont au département de l'Intérieur (salaires), 11 au département de Théologie, Education et Formation, 9 à la diaconie, 6 à l'administration (y compris l'entretien des bâtiments), 4 à l'information, 4 au Conseil synodal, 1 au Synode, 1 au département de l'Extérieur.

Le Bilan explique la situation financière de l'EREN. Pour les actifs, la valeur des immeubles mentionnée (4'696'000 francs) est en réalité plus élevée, mais augmenter ce chiffre à plus de 6 millions serait risqué.

Les fonds gérés par la Caisse centrale proviennent principalement de deux héritages reçus : un, dont le capital est inaliénable et les intérêts attribués au CSP et à l'EREN, et l'autre est constitué d'actions qui ont commencé à être réalisées pour couvrir le déficit. Pour les passifs, les provisions ont diminué. Les vérificateurs des comptes ont souvent proposé de supprimer ce point qui est purement comptable. Ces provisions ne sont pas couvertes par des liquidités ou des valeurs boursières. Elles ont été créées pour montrer la volonté politique d'avoir des montants à disposition, pour la rénovation des cures, par exemple.

Sur la situation actuelle des finances, il est encore trop tôt pour analyser les rentrées d'argent, puisque le bordereau des contributions ecclésiastiques vient d'être envoyé. Certaines personnes payent rapidement, c'est pourquoi au Synode de juin, il sera possible de faire une estimation par rapport à l'année passée.

A la suite de son appel, l'EREN a reçu, jusqu'à maintenant 982'000 francs de prêt et 452'000 francs de dons. Grâce à ces sommes, il n'a pas été nécessaire de recourir à un crédit bancaire ou autre.

**Le président** passe la parole à la Commission d'examen de la gestion.

**M. Bertrand Jaquet**, pour la Commission d'Examen de la Gestion, a rencontré M. Schubert pour un partage sur les comptes en l'absence de M. José Clottu, malheureusement malade, et auquel il souhaite un prompt rétablissement.

Ce partage a, comme d'habitude, été constructif. La CEG pour ce dernier exercice de la législature s'est plus particulièrement penchée sur le bilan, afin de savoir si la valeur financière de l'EREN était solide ou fragile en décembre 2006. Il examine les pages du bilan qui montre un actif en banque qui passe de 700'000 francs (en 2006) à 1'600'000 francs (en 2007). Ce chiffre montre un regain de liquidités qui a été obtenu par la vente des titres, d'une part, et par la rentrée des contributions des personnes morales, d'autre part. La CEG est interpellée par le poste « débiteurs divers » qui est passé d'un montant de 891'000 à 1'200'000 francs. La CEG a demandé à M. Schubert qui sont ces débiteurs, malheureusement, en l'absence de M. Clottu, il n'a pu donner une réponse.

Pour les actifs à long terme, il y a la question des fonds gérés par la Caisse centrale. Ces fonds sont bloqués et ne constituent donc pas vraiment une solidité pour l'EREN. La valeur des immeubles, donnée dans les comptes, ne correspond ni à la valeur incendie (qui devrait permettre de reconstruire), ni à la valeur vénale, qui n'est connue qu'au moment de la vente. La valeur fiscale est fixée au moment de la vente par les services de l'Etat pour l'imposition. Donc c'est un poste flou. De plus, l'EREN ayant quand même besoin des cures, on peut se demander si les immeubles constituent véritablement une solide réserve pour l'avenir de l'EREN.

En ce qui concerne les passifs, la CEG a voulu savoir comment était géré le fonds de soutien au CSP qui était de 2 millions l'année dernière et qui s'élève à 1,5 millions cette année. Ce fonds n'est pas géré par la Caisse centrale, mais par des professionnels, banque ou cabinet spécialisé.

Pour le poste « provisions » deux points ont interpellé la CEG : le fonds de remplacement en cas de maladie (60'000 francs) qui montre que des ministres de l'EREN sont malades, souvent à cause du surmenage, ce qui est un élément de fragilité. Ce poste comprend aussi des congés maternité.

Le deuxième point qui a interpellé la CEG est la provision pour le GPRA (Groupe de Pilotage Recettes pour Agir). La CEG aimerait en savoir un peu plus. Quelqu'un a été engagé pour visiter ceux qui ne paient pas leur contribution, des contacts ont été pris en décembre déjà, et il serait intéressant de connaître les résultats des entretiens. La CEG attend un rapport officiel bien ficelé pour la fin de l'année.

Lorsqu'on compare tous ces chiffres, on réalise que pour avaler les pertes à venir, il y a environ 600'000 francs de titres et sur les fonds non bloqués quelques 300'000 francs, plus peut-être la vente de quelques immeubles : le bilan est donc fragile. Les mesures de restructuration sont incontournables et vont à l'encontre de ceux qui croient que par certaines opérations, il est possible de continuer de vivre au train de vie actuel.

La CEG s'est aussi penchée sur des questions plus générales que l'argent. Face à la fragilité de l'EREN, il faut vivre ces moments difficiles dans l'humilité, un défi spirituel individuel et collectif, à l'écoute de Dieu, à travers un important travail de conception fourni par le Conseil synodal qui

fait du bon boulot. A ce sujet, la CEG rappelle la résolution votée en décembre : « Le Synode demande aux paroisses d'organiser des temps forts d'écoute dans la prière pour accompagner cette période de réflexion ». Comment, chaque député au Synode œuvre-t-il dans ce sens auprès de sa paroisse ?

En conclusion, la CEG recommande l'acceptation des comptes. Il précise que les membres de cette Commission ne se représentent pas pour la prochaine législature, mais sont prêts à rencontrer les nouveaux membres pour un passage de témoin des différents problèmes.

En l'absence de remarque, **le président** procède à l'examen des comptes chapitre par chapitre.

Recettes

**M. Jacques Laurent**, paroisse du Joran, se demande où retrouver l'attribution de dons, point 6b, d'un montant de 50'000 francs, dont on dit qu'elle a été attribuée en D6/12a, aux provisions. Or, on ne retrouve pas l'attribution en tant que telle.

**M. Georg Schubert**, pour le Conseil synodal, répond que les 50'000 francs se retrouvent au bilan, dans le fonds de roulement.

Dépenses, A1, A2 ne suscitent aucun commentaire.

D1. /Extérieur

1.a) FEPS

**M. Peter Aerne**, paroisse de Neuchâtel, souligne que lorsqu'un membre souffre, c'est tout le corps qui souffre avec lui. Il a lu récemment dans une interview du président du Conseil synodal de Berne, celui-ci dire que l'EREN se trouve au bord de la faillite. Dès lors, on pourrait supposer que les Eglises riches témoignent de la solidarité en renonçant à la contribution de l'EREN par exemple et en soutenant les Eglises pauvres. Une sorte de péréquation financière entre membres de la FEPS.

**M. Georg Schubert**, pour le Conseil synodal, précise que M. Aerne a touché un sujet délicat. Les autres Eglises ont l'impression que celles de Neuchâtel et Genève se plaignent depuis des siècles; que faire de quelqu'un qui se plaint toujours ? En outre, les autres Eglises souffrent aussi, même si c'est à un autre niveau. M. Schubert constate, lors de discussions avec les Eglises sœurs, leur incapacité à comprendre la situation neuchâteloise. Le conseil qui revient continuellement est de rendre obligatoire la contribution ecclésiastique, sans toutefois donner une idée sur la façon de le faire. Par ailleurs, la FEPS a déjà accordé une diminution de la contribution pour cette année. Le Conseil synodal a commencé de visiter les Eglises sœurs, qui proposent aussi un soutien, que ce soit pour des projets ou des liquidités. Il est dû au système helvétique qui veut que chaque canton ou Eglise doive se gérer seul, cette péréquation n'existe pas vraiment en Suisse. Il est difficile pour l'EREN de la réclamer.

D2, D3, D4, D5 ne suscitent aucun commentaire.

D6./ Finances et administration

**Mme Christine Phébade**, paroisse La Chaux-de-Fonds, demande une explication quant au point 9, Efforts financiers et rappels. Notamment sur les actions « book-crossing » et « Solidaires » qui ont engendré quelque 45'000 francs de frais alors qu'elles avaient été classées « projets sans budget ». Elle s'étonne que rien n'apparaisse dans le rapport d'activité sur ces deux projets. La paroisse aurait aimé avoir un retour, d'autant plus que la

journée book-crossing a demandé beaucoup d'énergie pour motiver les paroissiens.

**M. Georg Schubert**, pour le Conseil synodal, précise que les deux campagnes mentionnées ont été préparées par la Commission des trois Eglises reconnues, qui font depuis des années des campagnes financières. Ces campagnes ont généralement lieu lors de l'envoi du bordereau d'impôt. En 2006, il a été prévu de faire une campagne de visibilité, non plus axée sur la contribution ecclésiastique seulement, mais sur le travail de l'Eglise, avec une certaine couverture médiatique. Book-crossing a coûté 4 ou 5'000 francs, mais les deux campagnes ont eu une couverture médiatique très importante. Personne ne savait si une suite était possible, si des bouquins seraient encore dans le canton six mois après. D'autres actions book-crossing aux Etats-Unis et en Angleterre ont eu un réel succès, mais dans le canton, cela n'a pas fonctionné comme on aurait pu le supposer.

Pour l'action « Solidaires », le but était de montrer que l'Eglise est solidaire envers les personnes solitaires. Il y a eu également beaucoup d'informations dans les médias. Pour cette campagne, un compte a été ouvert, et les 15'000 francs reçus ne couvrent pas l'entier de la campagne.

**Le Bilan et le rapport des contrôleurs sur les comptes de l'exercice 2006 ne suscitent aucun commentaire.**

**M. Georg Schubert**, pour le Conseil synodal répond aux questions de la CEG. Les débiteurs divers (page 7) correspondent à la Caisse de pension, AVS, aux paroisses, etc... Ce n'est pas de l'argent que l'on ne récoltera plus, il n'y a donc pas de risques pour ce poste.

Pour le GPRA, le montant de 84'000 francs a pu être attribué grâce à un don de 100'000 francs reçu d'une fondation zurichoise. Le GPRA travaille sérieusement et doit présenter son travail à tous les colloques, les contribuables ne sont visités qu'après concertation avec les Conseils de paroisses. Il y a eu beaucoup de travail de préparation, et les contacts déjà pris ont été plutôt favorables. Il est toutefois trop tôt pour dire ce que cela va rapporter. C'est aussi un travail sur la durée. Quelqu'un a répondu qu'il paierait cette année, mais qu'il ne veut plus être dans les fichiers. Il y a d'ailleurs toujours deux effets possibles, les gens sont encouragés à soutenir l'Eglise ou prennent conscience qu'être membre comporte des devoirs et désirent y renoncer. C'est pourquoi une grande transparence avec les paroisses est nécessaire afin d'éviter des surprises.

**Le président** procède au vote.

**Au vote, les comptes et le bilan de l'exercice 2006 sont acceptés à l'unanimité.**

**Le président** salue le pasteur Joël Geiser représentant l'Eglise réformée de France, Région Est et l'Eglise évangélique luthérienne de France, ainsi que M. Pierre Borer, nouveau directeur du CSP. Il passe au point suivant.

#### **4. Rapport du Conseil synodal concernant l'évaluation d'EREN 2003.**

**Mme Monique Vust**, pour le Conseil synodal, rappelle que la législature qui se termine était le temps fixé pour la mise en œuvre d'EREN 2003. Le chantier était d'envergure, puisqu'il demandait une nouvelle façon de travailler pour les permanents, une nouvelle organisation paroissiale, un nouveau regroupement des centres cantonaux, une incitation à favoriser les contacts avec les distancés.

Pendant ces quatre ans de mise en place, une équipe de deux ministres et trois laïcs a accompagné les paroisses et les centres cantonaux en les rencontrant régulièrement et en donnant au Conseil synodal un rapport sur ses observations. Pour la fin de la législature, cette équipe a rédigé un rapport d'analyse qui compare les nombreuses constatations faites au cours de ses visites avec les objectifs fondamentaux d'EREN 2003.

Le Conseil synodal désire remercier l'Equipe d'accompagnement dont l'investissement a été précieux. Il a décidé de reprendre dans son rapport certains éléments de l'analyse de l'Equipe d'accompagnement. Cela ne signifie pas qu'il en parraine chaque expression : certaines considérations nominales, certains jugements de portée générale ne sont pas ceux du Conseil synodal. Mais l'évaluation du processus recoupe bien, dans ses grandes lignes, l'analyse du Conseil synodal.

Le Conseil synodal estime que le chemin parcouru est satisfaisant, et que l'évolution de l'EREN vers sa simplification est achevée. Les paroisses, le Synode et le Conseil synodal disposent d'outils qui leur permettent d'accomplir leur mission. Tout n'a pas été réalisé : les modes de travail, la collaboration, la délégation de compétences, ne sont pas partout aboutis. Une législature est trop brève pour permettre une complète mutation dans les mentalités, et l'installation de la confiance peut prendre du temps.

Certains éléments, mis en évidence, devront être repris, soit pour être transformés, comme les centres cantonaux, soit pour être approfondis ou soutenus.

La mise en place d'EREN 2003 a beaucoup demandé aux paroisses : du temps, de l'énergie, de la volonté de convaincre, de l'inventivité. Il fallait en même temps continuer à veiller à la vie spirituelle et communautaire et affronter l'épreuve de la diminution des postes. Le Conseil synodal a conscience des efforts déployés par les permanents et les bénévoles et salue leur persévérance et leur solidarité. Il entend aussi la fatigue liée à tout ce travail d'adaptation, exprimée par beaucoup.

L'évaluation permet de conclure que dans le grand livre « L'EREN, une communauté en marche », le chapitre « Changement de structure » se termine. Mais le livre reste ouvert : des questions non élucidées seront reprises et le nouveau chapitre « Visions prospectives » s'ouvre. Les changements déjà entrepris en seront la fondation.

**La pasteur Corinne Cochand-Méan**, pour les trois paroisses du Val-de-Ruz, a un peu de peine à voir le lien entre le contenu du rapport et les résolutions. Particulièrement la résolution 5, qui a fait le plus parler d'elle. Pourquoi le Conseil synodal doit faire aujourd'hui des propositions pour clarifier et stimuler les formes possibles de collaboration au sein des colloques professionnels, alors qu'il avait déjà ce rôle. La paroisse demande des explications.

**Le président** rappelle que les résolutions seront discutées après l'entrée en matière.

**L'entrée en matière n'étant pas contestée, elle est acceptée.**

**Le président** procède à l'examen du rapport, chapitre par chapitre, qui ne suscite aucun commentaire.

**Le président** passe aux résolutions.

**La résolution 1** n'étant pas contestée, elle **est acceptée** et a la teneur suivante :

**Le Synode adopte le rapport concernant l'évaluation d'EREN 2003.**

La résolution 2 :

*Le Synode charge le Conseil synodal d'intégrer dans le projet « Visions prospectives » une réflexion sur le sens de la communauté.*

La paroisse du Joran propose un amendement en ajoutant :

*Il souhaite que la notion de lieu de vie soit revue, voire corrigée.*

**M. Daniel Schneider**, paroisse du Joran, explique qu'avec EREN 2003, les paroissiens ont dû intégrer une terminologie nouvelle qui paraît encore confuse et compliquée aujourd'hui. En effet, le terme « lieu de vie » n'a pas la même signification pour chacun. Combien d'anciens conseillers paroissiaux ont-ils essayé de convaincre les paroissiens des « anciennes paroisses », habitant le même village, qu'ils devenaient membres d'un « lieu de vie ». A l'heure où l'on parle de réduire de moitié le nombre de lieux de vie, il s'agit de réfléchir au sens que cela va avoir pour la majorité des paroissiens. Dans quels termes va-t-on présenter ces changements pour éviter qu'ils ne se sentent dépossédés de leur identité villageoise, de leur histoire et de leur mémoire communautaire ?

En conséquence, alors que le Conseil synodal parle dans sa conclusion de revoir le Règlement général, le Conseil paroissial du Joran pense qu'il faut profiter de cette réflexion sur le sens de la communauté pour tendre à simplifier la terminologie et la revoir. Du moins en ce qui concerne les lieux de vie. Une notion qui perd sa cohérence, car si ces derniers sont réduits de moitié, cela impliquera que la moitié des paroissiens ne feront plus partie du « lieu où ils vivent » !

**Mme Monique Vust**, pour le Conseil synodal, accepte l'amendement. Il était prévu que cette question soit revue dans les « Visions prospectives » plus au niveau du concept que de la terminologie.

**Le président** précise que la résolution amendée devient la résolution 2. Comme il n'y a pas de commentaire, il procède au vote.

**Au vote, la résolution 2 est acceptée** par 43 voix contre 0 et une abstention. Elle a la teneur suivante :

**Le Synode charge le Conseil synodal d'intégrer dans le projet « Visions prospectives » une réflexion sur le sens de la communauté; il souhaite que la notion de lieu de vie soit revue, voire corrigée.**

**La résolution 3** n'étant pas contestée, elle **est acceptée** et a la teneur suivante :

**Le Synode charge le Conseil synodal d'intégrer dans le projet « Visions prospectives » une réflexion sur la structure des centres cantonaux.**

**La résolution 4** n'étant pas contestée **est acceptée** et a la teneur suivante :

**Le Synode charge le Conseil synodal de proposer une clarification de l'articulation des compétences et responsabilités dans les paroisses et centres cantonaux.**

**Le président** passe à la résolution 5 et rappelle la question des trois paroisses du Val-de-Ruz.

**Mme Monique Vust**, pour le Conseil synodal, estime que la collaboration est une notion de base au sein d'EREN 2003. Cette collaboration s'installe dans certaines paroisses, et le Conseil synodal a fait quelques interventions ponctuelles de soutien. Le ThEF a aussi fait des offres pour les Conseils paroissiaux. Mais il reste un effort à faire, ce que l'évaluation a mis en évidence, et il paraît donc normal, au Conseil synodal, de se charger particulièrement de faire des propositions plus ou moins importantes, parfois par des interventions spécifiques dans les paroisses.

**Le président** procède au vote,

**Au vote, la résolution 5 est acceptée** à l'unanimité et a la teneur suivante :

**Le Synode charge le Conseil synodal d'élaborer des propositions pour clarifier et stimuler les formes possibles de collaboration au sein des colloques professionnels et dans le cadre des équipes à compétences multiples.**

**Le président** informe que le ThEF propose une résolution supplémentaire.

*Le Synode charge le Conseil synodal de présenter une stratégie de recrutement des bénévoles en juin 2008.*

**Mme Florence Vettorazzi**, pour le Centre cantonal Théologie, Education et Formation, explique qu'à plusieurs endroits du rapport de l'Equipe d'accompagnement du processus EREN 2003, il est mentionné, ou sous-entendu qu'un des objectifs majeurs, à savoir l'allégement des structures en vue de dégager des forces nouvelles et de s'approcher ainsi des distancés de l'Eglise, n'avait pas pu véritablement être atteint. En lieu et place de ces forces nouvelles, le rapport fait état « d'une érosion du nombre de laïcs engagés et d'une grande fatigue ».

Ces inquiétudes sont également reprises dans la conclusion générale du rapport de l'Equipe d'accompagnement, elles n'ont cependant pas été relevées par le Conseil synodal dans la conclusion de son rapport. Dès lors qu'un des objectifs principaux n'a pas été atteint, il paraît indispensable au ThEF de ne pas le perdre de vue et de continuer de travailler à sa réalisation. C'est pourquoi il propose cette résolution supplémentaire. Il s'agira de réfléchir à l'intégration des nouvelles forces dans les équipes et à développer d'éventuelles formations en vue de les accompagner dans leurs fonctions.

**Mme Monique Vust**, pour le Conseil synodal, accepte cette résolution.

**La résolution supplémentaire** n'étant pas contestée, elle **est acceptée** et a la teneur suivante :

**Le Synode charge le Conseil synodal de présenter une stratégie de recrutement des bénévoles en juin 2008.**

**Au vote, l'ensemble du rapport du Conseil synodal concernant l'évaluation d'EREN 2003 et les résolutions sont acceptés à l'unanimité.**

## **5. Rapport du Conseil synodal sur les structures succédant au Centre cantonal Diaconie et Entraide.**

**Mme Jacqueline Lavoyer**, pour le Conseil synodal rappelle qu'à la séance de relevée de septembre 2006, le Synode a voté la dissolution du centre actuel et chargé le Conseil synodal de lui soumettre, en mai 2007, un projet de nouvelles structures pour la diaconie et l'entraide. Comme il est possible de le voir à la lecture du rapport, c'est chose faite pour la « diaconie au loin », donc Terre-Nouvelle, pour laquelle une nouvelle assise a assez vite pu être mise en place. Pour la « diaconie au près », c'est plus délicat, en particulier à cause de la diversité des acteurs qui l'accomplissent et de l'absence de « règles du jeu ». Dans son rapport, le Conseil synodal se limite donc à donner une information sur l'orientation générale. Il propose au Synode d'attendre la session du mois de juin afin d'avoir une idée plus concrète et de se positionner sur la politique diaconale de l'EREN. Il est bon de préciser que les structures définies pour succéder au CCDE (Centre cantonal Diaconie et Entraide) auront forcément un caractère transitoire. Sans être remises en question sur le fond, elles devront à un moment donné s'intégrer, sous leur forme définitive, dans l'organisation que l'EREN adoptera à l'issue des « Visions prospectives », en particulier pour ce qui concerne les centres cantonaux. Mais d'ici-là, ces structures transitoires permettront à l'EREN de poursuivre, voire de consolider son engagement diaconal au loin comme au près.

**Le président** ouvre le débat sur l'entrée en matière.

**M. Jacques Laurent**, paroisse du Joran, annonce que la paroisse du Joran ne votera pas l'entrée en matière. En effet, à sept voix contre quatre, les Conseillers paroissiaux ont souhaité exprimer leur déception à propos de cette nouvelle déclaration d'intention du secteur « Terre Nouvelle ». Car, si le Conseil paroissial a bien compris, c'est à propos des ambitions de « Terre Nouvelle » que le Joran, une fois encore est déçu. Depuis le début de la législature, il semble que le Conseil synodal demande de prendre patience au sujet de la « diaconie au loin », sous prétexte que la lumière jaillira des réflexions. Or, la deuxième résolution demande, une fois encore, de mettre sur place un aréopage dont la mission sera de mener une réflexion sur les buts et moyens de la « diaconie au loin ».

Si le Conseil paroissial admet volontiers que la « diaconie au près » suppose une réflexion destinée à faire des propositions précises, le contexte de l'EREN ayant changé, il est anormal que le résultat de quatre ans de réflexions au sujet de « Terre Nouvelle » se solde par une proposition de... réflexion !

Le rapport rappelle que le but de ce département est de stimuler le témoignage de la foi par les actes, il n'a pas cet effet dans la paroisse du Joran. Ce rapport crée un Conseil comprenant une série de connaisseurs du domaine, tous ces gens étant appelés à réfléchir et pour le reste, à faire ce qui se faisait jusqu'ici, soit analyser les cibles et soutenir les paroisses. Ce rapport ne semble pas non plus tenir compte du désir, maintes fois exprimé par les paroisses, de promouvoir le suivi de projets qui leur seraient propres. Les paroissiens se montrent généreux s'ils connaissent les projets et leurs intervenants sur le terrain. Cette « proximité » de la diaconie au loin est essentielle; une paroisse doit parrainer à l'instar d'une commune parrainant « son » village roumain. L'objectif de la diaconie au loin n'est pas la cible, mais de passionner les paroissiens pour un projet concret, en faveur duquel ils auront envie de retrousser les manches. Cette demande n'a pas été entendue par le Département Diaconie et Entraide.

**Mme Jacqueline Lavoyer**, pour le Conseil synodal, comprend la déception de la paroisse du Joran qui, à plusieurs reprises, a exprimé ses besoins. La réflexion peine, en particulier sur la question des projets proposés ou soutenus par des paroisses, qui ne sont pas inclus dans la cible. Actuellement, la cible synodale est la collaboration avec les trois grandes œuvres à qui sont destinées les sommes récoltées. Cette règle contraignante est encore en vigueur. Il n'y a pas de propositions précises pour intégrer les projets n'entrant pas dans la définition de la cible.

Il y a un certain nombre de choses qui sont toutefois proposées. La définition d'une clé de calcul qui rétablit une certaine égalité paroissiale sera encore affinée en juin, et la question de la cible synodale sera reprise en décembre.

L'action des organes qui sont actuellement chapeautés par le CCDE porte sur des questions de contenus, et le présent rapport sur des questions de structures. Ces organes-là, travaillent à ces questions-là, à savoir : comment peuvent-ils s'organiser, continuer à effectuer leur travail si le Centre cantonal est dissout? Le sujet du présent rapport n'est pas celui auquel la paroisse du Joran souhaite trouver une réponse, mais il est clair que ces questions trouveront également des réponses. Peut-être pas aussi vite que souhaité, mais il faut assurer la pérennité des œuvres.

**M. Jacques Laurent**, paroisse du Joran, estime que si le désir du Conseil synodal est d'affiner les choses, pourquoi ne pas présenter d'emblée un rapport qui donne envie de « croquer l'affiné », de faire du « gastro » plutôt que de la « malbouffe » ? Il estime que répondre une fois encore que la paroisse pose une question mal posée, est une réponse de « berger à la bergère ». La paroisse a bien compris que le Conseil synodal souhaite proposer une structure. Mais une structure qui sert à réfléchir ne convient pas à la paroisse du Joran. C'est pourquoi la paroisse du Joran, en refusant l'entrée en matière, espère que le Conseil synodal reviendra avec un rapport complet. Elle estime qu'il n'y a pas besoin d'avoir une structure, de surcroît relativement riche avant cela. En outre, la paroisse du Joran aimerait savoir d'où vient le terme de « Conseil » en lieu et place de « Centre », puisque, jusqu'à maintenant, la réflexion était menée par les centres, dans l'EREN. Mais si tout le reste avait été saisissant, elle aurait volontiers voté pour le « Conseil ».

**Mme Jacqueline Lavoyer**, pour le Conseil synodal, répond que le terme « Conseil » a été choisi parce que ce n'est pas un Centre dans la définition réglementaire actuelle.

**Le pasteur Patrick Schlüter**, paroisse La Chaux-de-Fonds, tout en ne se disant pas spécialiste du dossier « Terre Nouvelle », demande si le souci de la paroisse du Joran ne pouvait pas être résolu en faisant un amendement à la résolution 2, en détaillant les attributions du Conseil Terre-Nouvelle. Actuellement, il votera l'entrée en matière.

**Le président** procède au vote sur l'entrée en matière.

**Au vote, l'entrée en matière est acceptée** par 37 voix contre 7.

**Le président** passe à la résolution 1.

**La résolution 1** n'étant pas contestée, elle **est acceptée** et a la teneur suivante :

**Le Synode décide que la dissolution du Centre cantonal Diaconie et Entraide devient effective au 1<sup>er</sup> septembre 2007.**

**Le président** passe à la résolution 2 :

*Le Synode décide de la création d'une nouvelle structure cantonale pour la diaconie au loin, sous forme d'un Conseil Terre Nouvelle dont la mission est de :*

- mener une réflexion prospective dans le domaine de la mission et de l'entraide,
- analyser les contributions (cibles) paroissiales et synodale,
- assurer le suivi des activités de l'animateur cantonal
- soutenir les paroisses dans le domaine de la diaconie au loin.

**M. Jacques Laurent**, paroisse du Joran, remercie le pasteur Schlüter de son soutien et propose un amendement à cette résolution :

*Le Synode décide de la création d'un Groupe de travail réfléchissant aux objectifs de la diaconie au loin, dont la mission est de :*

- Mener une réflexion prospective dans le domaine de la mission et de l'entraide.
- Analyser les contributions (cibles) paroissiales et synodale.
- Assurer le suivi des activités de l'animateur cantonal.
- Soutenir les paroisses dans le domaine de la diaconie au loin.

**Mme Jacqueline Lavoyer**, pour le Conseil synodal, voit deux difficultés avec cet amendement. Premièrement, la réflexion « Terre Nouvelle » ne sera pas terminée, il faut donc une structure pérenne pour traiter de ces questions. D'autant plus que ce n'est pas la diaconie au loin, en tant que telle, qui est remise en question, mais la manière dont elle se fait. Deuxièmement, un groupe de travail n'a pas le statut formel d'un conseil, et se posera donc, à ce moment-là, la question de savoir qui est responsable de l'animateur cantonal. Il doit forcément s'agir d'une entité constituée, organisée, avec une présidence pour répondre de ce travail.

**M. Jacques Laurent**, paroisse du Joran, reconnaît que Mme Lavoyer a raison du moins partiellement à ses yeux, c'est pourquoi il apporte une amélioration à son amendement :

*Le Synode décide de la création d'un Groupe de travail réfléchissant aux objectifs de la diaconie au loin, dont la mission est de :*

- Mener une réflexion prospective dans le domaine de la mission et de l'entraide.
- Analyser les contributions (cibles) paroissiales et synodale.
- Assurer le suivi des activités de l'animateur cantonal, ce dernier étant rattaché au Département Diaconie et Entraide.
- Soutenir les paroisses dans le domaine de la diaconie au loin.
- Proposer une structure pérenne.

**Mme Elisabeth Reichen**, paroisse de Neuchâtel, précise que l'animateur est rattaché au ThEF.

**Le président** demande où est rattaché l'animateur cantonal, car il s'agit d'être précis dans les amendements. Suite à la confirmation, l'amendement doit être corrigé ainsi :

*Le Synode décide de la création d'un Groupe de travail réfléchissant aux objectifs de la diaconie au loin, dont la mission est de :*

- *Mener une réflexion prospective dans le domaine de la mission et de l'entraide.*
- *Analyser les contributions (cibles) paroissiales et synodale.*
- *Assurer le suivi des activités de l'animateur cantonal, ce dernier étant rattaché au ThEF.*
- *Soutenir les paroisses dans le domaine de la diaconie au loin.*
- *Proposer une structure pérenne.*

**Le pasteur Gabriel Bader**, pour le Conseil synodal, donne un avis sur la forme et non pas le contenu des débats. Si le Conseil synodal doit répondre chaque fois aux questions de M. Laurent, cela peut amener le Synode très loin dans les discussions, sans pour autant mener plus loin le débat.

Il demande donc aux députés de discuter ces propositions et qu'ils s'expriment sur les idées présentées. Le Conseil synodal se prononcera sur les propositions après, ce qui lui paraît beaucoup plus simple.

**Le pasteur Patrick Schlüter**, paroisse La Chaux-de-Fonds, estime qu'avoir une structure est une bonne chose, et le sens de son intervention précédente serait d'ajouter un point dans les compétences : « Veiller à la proximité entre les paroisses et les projets soutenus ».

Il demande par ailleurs si, pour le président du Synode, cela correspond à un autre amendement. Il estime plus logique de voter d'abord pour la structure mise en place par le Conseil synodal, puis selon le résultat, de définir les compétences.

**Le président** décide de faire voter l'amendement de la paroisse du Joran, puis celui de la Chaux-de-Fonds.

**Le pasteur Fabrice Demarle**, pour le Conseil synodal, annonce que pour le rattachement de l'animateur Terre-Nouvelle au ThEF, quelque chose lui échappe. Il a été parlé de département. Or, le ThEF est un centre cantonal. Si on rattache l'animateur « Terre Nouvelle » à un département, cela devrait être celui de « Diaconie et Entraide » qui s'occupe des tâches de l'animateur cantonal Terre Nouvelle, et non pas au département Théologie, Education et Formation, (qui n'est pas le ThEF) et qui s'occupe de théologie, d'éducation et de formation! Pour des raisons pratiques, depuis quelque temps, l'animateur Terre Nouvelle actuel est rattaché au niveau du colloque du ThEF, pour avoir des partenaires et du soutien. Mais, structurellement, il n'y a aucun sens de rattacher cet animateur au département Théologie, Education et Formation.

**M. Jacques Laurent**, paroisse du Joran, accueille cela avec modestie, les problèmes structurels étant du ressort du Conseil synodal, et c'est avec plaisir qu'il rattachera l'animateur au département Diaconie et Entraide.

**Le président** revient donc à la première proposition d'amendement en rattachant l'animateur Terre Nouvelle au département Diaconie et Entraide.

**Mme Jacqueline Lavoyer**, pour le Conseil synodal, rappelle que le rapport est le résultat d'un groupe de travail dans lequel il y a des gens des structures actuelles, des gens des paroisses, des gens concernés par l'interface entre les niveaux paroissial et cantonal sur cette question. Si cet amendement, où il est question de rattacher directement l'animateur cantonal au département cantonal est accepté, cela ira à l'encontre de l'intention du rapport et des Visions prospectives, puisque l'idée est justement d'avoir des agents cantonaux qui soutiennent les paroisses dans les différentes activités. Et non pas un renforcement du pouvoir direct du Conseil synodal sur ces permanents cantonaux.

**Le président** procède au vote sur l'amendement de la paroisse du Joran.

**Au vote, l'amendement de la paroisse du Joran est refusé** par une majorité évidente.

**Le président** passe à l'amendement de la paroisse La Chaux-de-Fonds,

**Le pasteur Patrick Schlüter**, paroisse la Chaux-de-Fonds, propose d'ajouter un point supplémentaire à la résolution 2.

- *Veiller à la proximité entre les paroisses et les projets soutenus.*

**Mme Jacqueline Lavoyer**, pour le Conseil synodal, accepte cet amendement, dans la mesure où le travail est déjà fait dans ce sens.

**Le président** procède au vote de la résolution 2 amendée.

**Au vote, la résolution 2 amendée est acceptée** par une large majorité et a la teneur suivante :

**Le Synode décide de la création d'une nouvelle structure cantonale pour la diaconie au loin, sous forme d'un Conseil Terre Nouvelle dont la mission est de :**

- mener une réflexion prospective dans le domaine de la mission et de l'entraide,
- analyser les contributions (cibles) paroissiales et synodale,
- assurer le suivi des activités de l'animateur cantonal,
- soutenir les paroisses dans le domaine de la diaconie au loin,
- veiller à la proximité entre les paroisses et les projets soutenus.

**Le président** passe à la résolution 3.

**La résolution 3 n'étant pas contestée, elle est acceptée** et a la teneur suivante :

**Le Synode charge le Conseil synodal de procéder à la mise en place de la nouvelle structure Terre Nouvelle au 1<sup>er</sup> septembre 2007.**

**Le président** passe à la résolution 4.

**La résolution 4 n'étant pas contestée, elle est acceptée** et a la teneur suivante :

**Le Synode charge le Conseil synodal de revenir en juin 2007, dans le cadre de son rapport sur la politique diaconale de l'EREN, avec des propositions précises concernant l'organisation de la diaconie au près.**

**Le président** procède au vote d'ensemble du rapport et des résolutions.

**Au vote, l'ensemble du rapport du Conseil synodal sur les structures succédant au Centre cantonal Diaconie et Entraide et les résolutions sont acceptés** par 40 voix contre 4 et 0 abstention.

**Le président** rappelle que le point 6 a été supprimé de l'ordre du jour et passe au point suivant.

## **7. Rapport du Conseil synodal sur l'échéancier du projet « Visions prospectives »**

**Mme Christine Fischer**, pour le Conseil synodal, rappelle que depuis quelque temps, le Conseil synodal avait pressenti la nécessité d'une autre façon de vivre dans l'Eglise, dans un futur plus ou moins proche. En juin 2006, le Synode a pris la mesure de la situation alarmante dans laquelle se trouve l'EREN, la nécessité de prendre un virage et d'avoir des Visions prospectives pour l'Eglise. En décembre 2006 a été voté l'échéancier que le Conseil synodal avait fixé. La situation financière a exigé que cela se fasse plus rapidement que prévu. Les informations des premiers éléments de pistes ont été données aux paroisses, ainsi que lors des présentations publiques à Neuchâtel et à la Chaux-de-Fonds, ce printemps déjà. Il s'agit maintenant de poser des jalons.

La prochaine échéance est dans un mois déjà, avec un premier rapport du Conseil synodal, puis cet automne avec la Journée synodale. Pour le Conseil synodal, il est essentiel de pouvoir débattre largement des pistes proposées en juin avec le plus grand nombre de personnes intéressées à l'EREN et son avenir. Ces pistes doivent être connues de tous ceux qui participeront à cette journée. Même si le processus de la réalisation d'une Journée synodale, telle qu'imaginé par le Synode en décembre, n'est pas respecté, le Conseil synodal demande expressément d'y travailler pour qu'elle puisse être organisée. L'accent doit être mis sur la communication, afin que l'information soit relayée par tous. Il est souhaitable que tout le monde se mobilise afin que de nombreux participants soient présents le 8 septembre 2007.

**Le président** ouvre le débat sur l'entrée en matière.

**L'entrée en matière** n'étant pas contestée, **est acceptée**.

**Le président** passe à la résolution 1.

**La résolution 1** n'étant pas contestée, elle **est acceptée** et a la teneur suivante :

**Le Synode prend acte que les conditions stipulées dans les résolutions 152-0, P et Q ne sont pas remplies.**

**Le président** informe qu'entre-temps, une solution a été trouvée avec le Bureau du Synode pour la résolution 152-P, ce qui n'était pas encore le cas lors de la rédaction de cette résolution.

**Le président** passe à la résolution 2.

**Le pasteur Raoul Pagnamenta**, paroisse du Val-de-Travers, à titre personnel, entend que l'organisation de cette Journée synodale rencontre quelques problèmes, et demande au Conseil synodal si ce projet a encore une chance de réussir, ou s'il ne serait pas plus judicieux de repousser cette journée, en novembre, par exemple.

**Le pasteur Gabriel Bader**, pour le Conseil synodal, précise qu'il n'y a pas de problème d'organisation, un groupe efficace prépare cette journée. Le Conseil synodal est d'avis que le moment choisi pour cette journée n'est pas un bon moment pour l'agenda de beaucoup de personnes, mais elle est prévue à un moment favorable dans le cadre du processus de ce projet. Le Conseil synodal désire maintenir cette journée à ce moment-là. C'est un temps où, après les premières décisions, les paroissiens pourront discuter d'une piste concrète

des Visions prospectives, et ainsi permettre de tenir compte de ce qui sera discuté pour la suite du projet. Reporter cette journée signifierait la rendre moins importante dans le processus de réflexion. Le pasteur Bader précise que ce qui fait problème, ce sont les décisions prises par le Synode et leurs applications dans les paroisses, en clair, si ce point est à l'ordre du jour, c'est parce que certaines paroisses ont discuté la décision du Synode. Ce qui pose tout de même le problème des statuts des décisions du Synode. Des Conseils paroissiaux ont repris la discussion de savoir si oui ou non il fallait alléger les activités en septembre, or c'était une décision synodale. Un Conseil peut dire que c'est impossible, qu'il est incapable de le faire ou qu'il a des impératifs, mais reprendre une discussion pour justifier de ce que le Synode avait décidé paraît problématique au Conseil synodal dans le statut donné aux décisions du Synode.

Il précise également que le Conseil synodal n'a pas besoin de l'autorisation du Synode pour organiser une Journée synodale. Si aujourd'hui il est demandé au Synode de confirmer la volonté synodale, c'est justement parce que les décisions du Synode n'ont pas été respectées par les paroisses et que le Conseil synodal ne peut pas récupérer un projet pour lequel les paroisses n'ont pas suivi les décisions du Synode. Il pense néanmoins que cette journée a toutes les chances de réussir, et sera organisée quel que soit le nombre d'inscrits.

Comme la parole n'est plus demandée, **le président** procède au vote.

**Au vote, la résolution 2 est acceptée** par 43 voix contre 0 et 1 abstention et a la teneur suivante :

**Le Synode charge le Conseil synodal de poursuivre l'organisation de la Journée synodale du 8 septembre 2007.**

**Le président** passe à la résolution 3 qui comporte un amendement de la paroisse de l'Entre-deux-Lacs :

*Le Synode adopte l'échéancier présenté avec les modifications suivantes :*

- au Synode de décembre 2007 : débat.
- lors d'un Synode extraordinaire au plus tard à fin mars 2008, décision finale.

**Mme Danièle Rinaldi**, paroisse de l'Entre-deux-Lacs, estime que pour pouvoir tenir compte de la Journée synodale dans le rapport final qui sera présenté au Synode, ce rapport arrivera trop tard pour le préparer de manière adéquate dans les Conseils paroissiaux. Or, il contiendra des éléments importants pour l'avenir de l'Eglise. Il est également intéressant d'avoir une discussion dans les paroisses, et la possibilité d'un retour des discussions. C'est pourquoi il est prévu le débat au Synode de décembre et de pouvoir avoir une séance un soir, uniquement pour la discussion de la décision sans recommencer les débats. Il est important d'avoir le temps de réfléchir à toutes les propositions qui feront partie de ce rapport. C'est pourquoi la paroisse de l'Entre-deux-Lacs propose une modification de l'échéancier.

**Mme Christine Fischer**, pour le Conseil synodal, s'oppose à cet amendement, car il ne veut pas prendre encore plus de temps pour mener les débats et propose de maintenir l'échéancier.

En l'absence de remarques, **le président** procède au vote.

**Au vote, l'amendement de l'Entre-deux-Lacs est clairement rejeté.**

Comme personne ne demande la parole, **le président procède au vote de la résolution 3 qui est acceptée** par une très large majorité et a la teneur suivante :

**Le Synode adopte l'échéancier présenté.**

**Au vote, le rapport du Conseil synodal sur l'échéancier du projet « Visions prospectives » et les résolutions sont acceptés par une très large majorité.**

#### **8. Rapport du Conseil synodal sur les liens entre les Eglises reconnues et les écoles secondaires.**

**Le pasteur Fabrice Demarle**, pour le Conseil synodal, comprend que l'on puisse penser que la présence de l'Eglise à l'école revient chaque année.

Le Conseil synodal estime que l'EREN arrive aujourd'hui à une situation optimale pour trois raisons :

1. Le projet proposé est œcuménique : il est issu d'un groupe de travail représentatif des trois Eglises reconnues et s'appuie sur l'apport des trois Eglises.
2. Il donne un cadre minimum, ce qui permet aux paroisses d'utiliser ce cadre pour mieux asseoir leur offre.
3. Il est léger tant en finances qu'en personnel, laissant le choix aux paroisses de s'investir selon leur offre catéchétique pour les jeunes de l'école secondaire.

Pour en arriver là, il y a eu quelques rebondissements :

En décembre 2004, le Synode donnait mandat au Conseil synodal d'élaborer avec les Eglises reconnues un projet d'Aumônerie œcuménique à l'école secondaire qui remplacerait les leçons de religion.

Un groupe de réflexion est mis sur pied, qui répond, fin 2005, qu'il n'a pas été possible d'élaborer le projet tel qu'il était prévu. Les Eglises ne mettant pas les mêmes notions derrière le mot « Aumônerie ».

En décembre 2005, le Synode décide que les Conseils paroissiaux peuvent renoncer aux leçons de religion à l'Ecole primaire et secondaire au profit des activités paroissiales destinées aux enfants et jeunes (culte de l'Enfance et culte de jeunesse).

Tenant compte de cette situation, les trois Eglises reconnues modifient le mandat du groupe de travail qui doit définir la présence de l'Eglise à l'école secondaire, en développant des liens entre les Eglises et les Ecoles et mettre à disposition des compétences.

En septembre 2006, le Synode valide cette orientation, prend acte que le projet Aumônerie œcuménique à l'école secondaire n'a pas pu aboutir et charge le Conseil synodal de lui présenter une étude entreprise avec les autres Eglises sur la meilleure manière d'entretenir des liens avec les écoles.

Ce projet prend clairement distance des anciens modèles, ne proposant plus des leçons ou des espaces de réflexion réguliers. Les paroisses qui n'ont plus de leçons à l'école peuvent garder un lien avec les élèves et les directions pour promouvoir les activités paroissiales. Celles qui ont encore des animations pourront évaluer comment rendre visible ce cadre qui soutiendra leurs activités. La charge supplémentaire de travail est minime. Elle doit pouvoir s'appuyer à part égale sur l'Eglise catholique romaine et l'EREN.

Il est important de noter que ce cadre minimal doit être appliqué dans toutes les paroisses et accepté par les autorités des trois Eglises, sinon il perd toute crédibilité.

Le projet proposé est œcuménique, car seule une telle présence a un sens. C'est également ce que prévoit le concordat passé entre l'Etat et les Eglises reconnues.

Le projet n'a de sens que s'il est cantonal. Cette présence doit être un témoignage et une disponibilité offerts dans tous les collèges du canton, et perd sa pertinence s'il est à bien plaie.

Fabrice Demarle en profite pour remercier, au nom du Conseil synodal, les membres du groupe de Travail, car une réflexion œcuménique est longue, mais elle est toutefois riche et porteuse d'avenir.

**Le président** demande s'il y a des remarques sur l'entrée en matière.

**Le pasteur Jean-Pierre Roth**, paroisse du Joran, salue la volonté de reconnaître l'importance de la présence de l'Eglise à l'Ecole et le désir de rejoindre les jeunes. Cependant, au vu de la situation actuelle et des priorités qui sont données, ceci semble un idéal difficilement réalisable, du moins pour les paroisses qui ont fait le choix de privilégier les rencontres avec les jeunes dans le cadre du catéchisme et après. Il y a semble-t-il un malaise. Lors du dernier Synode, il a été demandé de chercher des priorités, la paroisse du Joran a fait le choix douloureux de sortir de l'école, et aujourd'hui, il est proposé d'y revenir, et ceci, d'une manière presque bénévole. Proposer une présence minimale, sans pour autant créer de poste, pose quelques questions. Un enseignement, même minimal, demande un investissement, un temps conséquent et une compétence qui ont besoin d'être reconnus. En ce qui concerne la paroisse du Joran, il s'est avéré qu'à moins d'une intervention mensuelle, il est impossible de créer des liens avec les écoles et les élèves, et cela demande beaucoup d'investissement de la part des permanents, même si on compte beaucoup de bénévolat. D'autres part, l'expérience passée sur le terrain montre que le partenariat Eglises catholiques et protestante n'a pas souvent été atteint. Quelles sont donc les forces disponibles pour atteindre l'objectif du projet ?

**La pasteure Corinne Cochand-Méan**, pour les trois paroisses du Val-de-Ruz, annonce qu'à la suite des résolutions votées au Synode en 2005, le Val-de-Ruz a choisi de continuer la présence à l'école, non seulement auprès des protestants, mais également de certains catholiques. La paroisse est un peu fatiguée de tous ces revirements. La présence à l'école demande de l'investissement, tellement, d'ailleurs, qu'il a été prévu pour deux ans avant de revoir la question. De plus, dans la région, l'Eglise catholique répond qu'elle n'a plus de force lorsqu'on demande de l'aide. Ce qui ne veut pas dire qu'il n'y a pas de collaboration possible dans l'avenir. Mais si les paroisses ont fait le choix de rester à l'école, c'est une charge supplémentaire qui leur est demandée en leur proposant d'y amener encore quelque chose d'autre.

**Mme Christine Phébade**, paroisse la Chaux-de-Fonds, salue le travail du groupe « Aumônerie », mais le premier mot qui lui vient à l'esprit est : acharnement thérapeutique. Dans la paroisse, cela fait une année que l'Eglise s'est retirée de l'école suite à une enquête où les familles ont clairement demandé des projets en paroisse. On peut se demander si, assister à quelques leçons donne véritablement un suivi des jeunes et doute de l'impact. Elle demande au Conseil synodal de citer les retours que l'EREN attend. De plus, elle doute du retour d'une véritable collaboration œcuménique, elle se base sur une rencontre organisée pour les responsables de l'enseignement religieux, où elle était la seule présente ! Par contre, elle y a rencontré un représentant de l'Eglise catholique de la Chaux-de-Fonds, qui n'avait aucune connaissance de ce projet et dont l'idée d'investir encore du temps dans celui-ci à l'école n'enchantait pas. Elle demande donc où est la collaboration

œcuménique, sachant que dans les paroisses, les collaborateurs de la catéchèse ne sont même pas au courant d'un tel projet.

**La pasteure Martine Matthey**, paroisse du Val-de-Travers, a depuis 2001 environ soixante élèves aux leçons de religions en 6<sup>e</sup> année et entre soixante ou septante en 7<sup>e</sup> avec une collaboration œcuménique qui fonctionne très bien. Si elle a bien compris les résolutions proposées, il existe une certaine liberté, un cadre minimal, c'est pourquoi elle est favorable à ces résolutions car elle trouve important de tenir compte des paroisses. Comme dans le Val-de-Ruz, au Val-de-Travers les leçons de religion ont du succès. On n'arrête pas quelque chose qui fonctionne !

**Le pasteur Fabrice Demarle**, pour le Conseil synodal, précise que le concordat n'est pas à la base du projet. Par ailleurs, il n'est nulle part mentionné d'assister à des leçons. Il est prévu une présence en début d'année, et quelques présences en cours d'année en particulier par des panneaux, et par une mise à disposition de compétences sur demande. Le Conseil synodal est persuadé que l'Eglise a des compétences à donner à la société civile, l'école secondaire en est un lieu pertinent. Comme l'a précisé la pasteure Matthey, ce qui est prévu est un cadre minimum : un panneau ou autre, une publicité la même dans tout le canton. Cela ne remet pas en question les leçons de religion qui ont lieu dans certaines paroisses. C'est un socle qui permet de donner des leçons de religion ou de faire de la publicité pour des activités en paroisse. Lorsque le Synode a laissé la possibilité de quitter l'école, c'est sous forme de leçon ou d'animation. L'idée d'abandonner tout lien avec les écoles n'a pas été évoquée, au contraire.

Le soupçon que l'Eglise catholique ne pourrait pas s'engager autant que l'EREN est préjudiciable au projet. En effet, il est primordial que l'engagement soit égal entre l'Eglise catholique romaine et l'EREN, l'Eglise catholique chrétienne n'intervenant que ponctuellement, par rapport à ses forces. Si l'Eglise catholique romaine adopte ce projet, elle s'y engagera. Le Conseil synodal ne peut se prononcer sur le fait que certains animateurs de jeunesse ou de catéchèse ne soient pas au courant.

Sur les soucis de la charge supplémentaire de travail, le pasteur Demarle rappelle que le cadre minimum est léger, et tant les animations, les informations ou la formation des intervenants sont préparées par l'équipe cantonale. Le travail de la paroisse consiste à garder le lien avec les collèges, directions, élèves, enseignants et d'intervenir ponctuellement. Ce cadre devrait être le bienvenu dans les paroisses. Si celles-ci sont déjà présentes à l'école, elles peuvent s'appuyer sur une structure légère tant pour la formation des intervenants que pour les éléments de programme et d'information. Pour les paroisses qui ont opté pour le culte de jeunesse, comme au Joran, c'est un lieu d'information, de proximité et de contacts informels avec les jeunes, donc de promotion des activités paroissiales. Ce qui charge d'un côté et décharge de l'autre. Il précise qu'en tant que responsable d'un culte de jeunesse, il serait intéressé à avoir un tel ancrage dans un collège secondaire.

**La pasteure Corinne Cochand-Méan**, pour les trois paroisses du Val-de-Ruz, demande si, les paroisses proposent à nouveau les leçons de religion en 2007, elles devront aussi annoncer qu'en plus, il y a aura des animations ponctuelles et une présence à l'école. Elle aimerait savoir si la double proposition est nécessaire.

**Le pasteur Fabrice Demarle**, pour le Conseil synodal, précise que ce qui est proposé est vraiment un socle, une présence minimum. Etre présent au début d'année auprès des directions, cela est normalement déjà le cas s'il y a des leçons. Ce qui est nouveau est le panneau d'information et la mise à

disposition de compétences pour les offres ponctuelles, sur demande de l'école. C'est tout ce qui serait nouveau. C'est effectivement quelques choses en plus, mais les paroisses seraient déchargées de certaines choses étant donné que les panneaux seraient déjà faits, l'offre de formation donnée par les instances cantonales ainsi que la préparation pour les offres d'intervention dans les classes. Ce n'est pas sûr qu'il y ait des demandes d'ailleurs, mais c'est une offre.

**La pasteure Corinne Cochand-Méan**, pour les trois paroisses du Val-de-Ruz, demande si c'est bien l'école qui demanderait des offres à l'Eglise et non plus l'Eglise qui propose quelque chose.

**Le pasteur Fabrice Demarle**, pour le Conseil synodal, répond que les écoles pourraient demander des offres sur un catalogue préparé pour le canton.

**Le président procède au vote sur l'entrée en matière qui est acceptée** par 43 voix contre 0 et 1 abstention.

**Le président** passe à la résolution 1 qui comporte un amendement des trois paroisses du Val-de-Ruz

*Le Synode laisse la liberté aux paroisses, selon la décision du Synode de décembre 2005, d'adopter le projet d'une aumônerie des Eglises reconnues à l'Ecole secondaire (si les conditions de collaboration œcuménique le permettent), d'y rester sous la forme actuelle (leçons de religion données par l'EREN pour tous les adolescents sans restriction de confession) ou de ne plus y être présentes.*

**La pasteure Corinne Cochand-Méan**, pour les trois paroisses du Val-de-Ruz, souhaite se protéger d'un surcroît de travail, c'est pourquoi elle propose de maintenir l'amendement.

**Le pasteur Fabrice Demarle**, pour le Conseil synodal, considère que l'amendement propose le statu quo, donc de balayer le projet, alors que ce dernier était demandé par le Synode de septembre. Les paroisses ont le choix de faire des rencontres ou des leçons en paroisse ou à l'école. Le Synode a pris l'option en septembre dernier de maintenir une présence œcuménique minimum. Pour le Conseil synodal, le projet doit être cantonal ou abandonné, l'EREN ne serait pas crédible vis-à-vis des Eglises sœurs si elle s'engage à faire sa part du projet tout en laissant le choix d'une présence ou non dans certains collèges. La situation serait un peu absurde. C'est pourquoi le Conseil synodal s'oppose à cet amendement. D'autre part, il s'agit de discuter avec l'Etat au niveau du canton et non au niveau de chaque collège séparément. Il n'est pas sûr qu'ils se soient encore bien compris avec Mme Cochand-Méan

**La pasteure Corinne Cochand-Méan**, pour les trois paroisses du Val-de-Ruz, assure au pasteur Demarle qu'elle a bien compris, mais se fait « l'avocate du diable ». Il y a le souci de garder cette présence, mais pas d'en rajouter.

**Le président** procède au vote sur l'amendement.

**Au vote, l'amendement de la paroisse du Val-de-Ruz est clairement refusé.**

Comme la parole n'est pas demandée, **le président** procède au vote de la résolution 1.

Au vote, la résolution 1 est clairement acceptée et a la teneur suivante :

**Le Synode adopte le projet d'une aumônerie des Eglises reconnues à l'Ecole secondaire sous la forme d'un cadre minimum valable pour tout le canton.**

La résolution 2 n'étant pas contestée, elle est acceptée, et a la teneur suivante :

**Le Synode charge le Conseil synodal de mettre en place ce cadre, en collaboration avec les autorités des deux autres Eglises.**

La résolution 3 n'étant pas contestée, elle est acceptée, et a la teneur suivante :

**Le Synode charge le Conseil synodal de mandater le Centre cantonal Théologie Education Formation (ThEF) pour coordonner la part réformée de cette offre avec l'appui des paroisses.**

Le président procède au vote sur l'ensemble du rapport et les résolutions.

**Au vote, le rapport du Conseil synodal sur les liens entre les Eglises reconnues et les écoles secondaires ainsi que les résolutions sont acceptés par une très large majorité.**

Le président donne la parole au pasteur Joël Geiser, représentant l'Eglise réformée de France, Région Est et l'Eglise évangélique luthérienne de France qui dit quelques mots sur les similitudes des difficultés que traverse l'Eglise réformée de France et l'EREN, notamment sur les aspects financiers et les réductions de postes.

Le président remercie le pasteur Geiser et rappelle quelques dates importantes :

**3 juin**, culte cantonal au Landeron

**27 juin**, Synode

**29 août**, probable séance de relevée du Synode

**28 octobre**, cérémonie de consécration

**12 décembre**, Synode à Colombier.

Il interrompt les débats pour se rendre à l'office qui se déroule à 11 h 45 au Temple des Forges.

Après la pause, le président reprend les débats au point 9 de l'ordre du jour

#### **9. Rapport du Conseil synodal sur la convention de dialogue paritaire entre le Conseil synodal et l'Assemblée des employés de l'EREN**

Le pasteur Fred Vernet, pour le Conseil synodal, rappelle qu'en 2004 la Société des pasteurs et ministres s'est approchée du-dit Conseil afin qu'un dialogue soit mené en voyant que la situation dans le domaine de l'emploi était tendue. Ce dialogue a abouti à un accord en janvier 2007. Une convention de dialogue a été mise en œuvre dont l'utilité est particulièrement évidente ces temps, au vu des enjeux actuellement discutés. La situation de l'emploi, n'est pas simple pour le corps professionnel de l'EREN; les plus jeunes étant employés au maximum à 80% et ceux qui sont employés à un taux limité ayant leur taux d'emploi bloqué. Des actifs ont été encouragés à chercher de l'emploi dans d'autres églises et le réservoir d'expérience est encouragé à prendre une retraite anticipée. Pouvoir

dialoguer et négocier toutes ces alternatives d'une façon fraternelle, transparente et conséquente est un beau témoignage d'Eglise, surtout dans le paysage économique actuel. Le pasteur Vernet souhaite dire ici à quel point il est impressionné par la collégialité, l'intelligence et la loyauté qui se font jour entre le corps des professionnels de l'EREN, le Conseil synodal et toutes les personnes engagées dans ces dialogues. Il tient à le reconnaître et salue l'aboutissement de cette convention paritaire. Il recommande au Synode d'en confirmer l'esprit et les dispositions.

**Le président** ouvre la discussion sur l'entrée en matière qui n'est pas contestée. Elle est donc acceptée et il passe directement à la résolution.

**La résolution** n'étant pas contestée, elle **est acceptée** et a la teneur suivante :

**Le Synode confie au Conseil synodal, pour les objets cités ci-dessous, le soin de négocier sa politique avec l'Assemblée des employés de l'EREN et de communiquer les résultats des négociations, convergents ou divergents, dans le cadre de ses rapports au Synode, sur les mêmes sujets.**

- **La diminution de postes.**
- **Les conditions de travail suivantes : contrats, salaires et allocations, logements de fonction et frais y afférents, horaires de travail, droits aux congés et vacances, droit à la formation continue.**
- **Les licenciements pour raison économique.**
- **Les conditions de retraite; les collaborations avec les retraités.**
- **Les dispositions légales (Code des obligations, contrats, directives EREN concernant l'emploi).**
- **Le profil du poste du Responsable cantonal des ministères.**

**Au vote, le rapport et la résolution sont acceptés à l'unanimité.**

#### **10. Propositions de la Commission d'examen de la gestion - Fonctionnement du Conseil synodal.**

**M. Bertrand Jaquet**, pour la Commission d'examen de la gestion, souligne que la dernière fois, le Synode a demandé dans sa résolution 152-N que la CEG fasse des propositions concrètes pour des améliorations structurelles afin de permettre un meilleur fonctionnement du Conseil synodal. Il précise que la CEG s'est attelée à cette tâche et que les députés ont reçu les différentes propositions faites au Synode. M. Jaquet propose d'écouter les réactions du Conseil synodal avant de débattre de la question.

**Le pasteur Gabriel Bader**, pour le Conseil synodal, souhaite dire que les remarques faites par la CEG proposent des pistes de travail claires sur des domaines bien définis qui permettront au Conseil synodal de disposer d'indications précises. Il en remercie déjà la CEG.

Il fait remarquer quelques points sur les différents thèmes abordés. Concernant les centres cantonaux, le constat de la CEG est clair, la structure des centres est insatisfaisante pour clarifier les compétences des uns et des autres. C'est au Conseil synodal de faire des propositions au Synode afin de donner aux centres de vrais moyens d'actions. Le pasteur Bader annonce que le Conseil synodal donnera, au mois de juin, quelques indications sur ses intentions. Il partage l'idée de la CEG de regrouper les-dits centres sous la forme de services de l'Eglise avec une direction opérationnelle pour la mise en œuvre des projets. En décembre, le Conseil synodal proposera une

argumentation concernant le détail de l'organigramme qui diffère un peu de celui de la CEG.

Concernant la fonction du Responsable cantonal des ministères, la CEG rejoint des réflexions sur lesquelles le Conseil synodal travaille déjà. Plusieurs indices ayant conduit le-dit Conseil à réfléchir à des tâches qui seraient plus proches de la fonction de responsable du personnel. Les attentes des permanents obligent l'EREN à disposer de compétences professionnelles dans ce domaine. Le pasteur Bader précise que l'actuel titulaire, le pasteur Nicolas Cochand a déjà précisé son activité et ses compétences.

Actuellement, l'EREN est dans une situation particulière puisque le pasteur Cochand a été nommé professeur à la Faculté de théologie de Montpellier et qu'il va donc quitter son poste. Cela entraînera l'obligation d'engager une nouvelle personne avec un profil qui risque de suivre une évolution rapide.

Pour la structure de l'information et de la communication, le Conseil synodal a déjà opéré des changements importants. En effet, la diminution du taux d'activité de la chargée de l'information et de la communication (CIC) et des prises de décisions rapides ont conduit à une structure provisoire qui sera évaluée au début du mois de juin.

L'idée du Conseil synodal est de clarifier le rôle des différents intervenants dans le domaine de la communication. La CIC, Mme Catherine Lüscher est principalement affectée à la communication du Conseil synodal, à l'interne et à l'externe. Elle fonctionne aussi comme ressource pour le Conseil info-com. Son activité ne comprend plus le coaching des différents organes de l'EREN. Elle peut être appelée à répondre à une question, à donner un conseil mais pas à porter un projet paroissial ou de centre cantonal. En attendant les résultats de l'évaluation, le Conseil synodal a déjà mis en œuvre de nouvelles pistes de travail dont il rendra compte au Synode, si celui-ci accepte la résolution.

Concernant le secrétariat général, la CEG soulève un problème de taille. Le secrétariat doit assumer des tâches qu'il n'a pas les moyens d'assumer et cette situation est non seulement intenable, mais extrêmement dommageable pour l'Eglise. Par exemple, une gestion efficace des bâtiments doit être mise en place ainsi que la gestion du fichier des membres de l'EREN, tâches que le secrétariat général ne peut pas assumer sans l'apport de nouvelles forces professionnelles donc, sans augmentation de dépenses dans ce domaine.

Le pasteur Bader a comparé la structure administrative avec celle des Eglises voisines, c'est du simple au double notamment pour l'Eglise genevoise qui n'est pas plus riche que l'EREN. Le Synode devra passer par une prise de conscience de la nécessité d'agir dans ce domaine.

Enfin, pour le nombre de conseillers synodaux, le Conseil synodal fera une proposition audacieuse en juin avec décision en décembre. La question est actuellement travaillée. Le Conseil synodal recommande d'accepter l'entrée en matière ainsi que la résolution proposée par la CEG.

**Le président** ouvre la discussion sur l'entrée en matière.

**La diacre Elisabeth Reichen**, paroisse de Neuchâtel, à titre personnel, remarque, suite à la lecture du rapport concernant les centres cantonaux, qu'elle a de la peine à voir comment ces centres pourraient être organisés avec une direction générale. Ces questions de directeurs lui posent problème. Elle trouve que les structures sont beaucoup plus efficaces aujourd'hui, plutôt que de mettre des directeurs partout. De plus, la dénomination « directeur » ou « président » conduit, dans certains groupes, à des prises de pouvoir malsaines pour un travail créatif. Elle suggère de se pencher sur ce problème et de trouver par exemple d'autre dénomination pour la ou les personnes responsables de cette équipe.

**Le pasteur René Wuillemin**, Centre cantonal « Aumôneries », partage les mêmes préoccupations que Mme Reichen. Il lui semble que l'Eglise devient une entreprise comme une autre et il se demande si elle ne pourrait pas envisager un autre mode de fonctionnement.

**Au vote, l'entrée en matière est acceptée.**

**Le président** passe à la résolution

**Mme Claire-Lise Vouga**, paroisse du Val-de-Travers, ne fait pas une remarque sur la résolution, mais plutôt sur les termes employés. Il est important de garder des mots qui ont une signification pour tous. Les mots ont une couleur et donnent des images. Par exemple, « habiter la cure » ne veut pas dire la même chose qu'habiter au 89 de la rue un tel. Pour le public, cela donne une autre image. On peut être tout aussi professionnel sans avoir besoin de titres tels que « directeur, président, etc... ». Il semble à la paroisse qu'il n'y a pas besoin de changer les termes.

**La résolution** n'étant pas combattue, elle **est acceptée**. Elle a la teneur suivante :

**Le Synode prend acte des propositions énoncées par la CEG en réponse à sa résolution 152-N. Il les transmet au Conseil synodal en priant ce dernier de lui soumettre un rapport sur ce sujet à sa session de décembre 2007.**

**Au vote, le rapport et la résolution sont acceptés à l'unanimité.**

**Le président** informe que le Synode arrive au bout de l'ordre du jour et précise qu'il n'a jamais connu un Synode qui se termine si tôt. La fin de la législature se sent ! Il souhaite remercier les députés de leur présence tout au long de cette législature. Il précise que l'ambiance a, en général, été bonne et qu'il faut en attribuer le mérite au fait que le Synode est plus petit, facilitant ainsi les choses, dans la connaissance et dans l'écoute. Les débats ont ainsi pu avoir lieu dans le respect des uns et des autres. Le président remercie également les personnes au service du Synode, le secrétariat général et les secrétaires. Il souhaite également bon vent aux personnes qui quittent le Synode.

Il donne la parole au pasteur Patrick Schlüter pour la prière finale, puis au pasteur Gabriel Bader pour le mot de la fin.

**Le pasteur Gabriel Bader**, pour le Conseil synodal, rappelle que si la fin de la législature arrive, de nombreux postes sont toutefois à repourvoir, au niveau du Conseil synodal, du bureau du Synode, de la CEG et de la Commission de consécration, ceci dès la prochaine session. Il s'agit d'un souci réel car plusieurs fonctions importantes sont à repourvoir. Il demande à ce que ce souci soit répercuté au niveau des Conseils paroissiaux pour participer à la recherche de personnes qui pourraient occuper avec compétence ces postes. Le pasteur Bader précise qu'il s'agit de la dernière séance présidée par le pasteur Phil Baker après quatre ans de présidence, ceci pour la première fois au sein de l'EREN puisque, auparavant, le président ne faisait que deux ans. Il propose de l'applaudir chaleureusement, ce qui est fait.

**Le président remercie le Synode et clôt la séance à 14 h 35.**

Neuchâtel, le 22 mai 2007

Le procès-verbal a été rédigé par Mmes Florence Droz et Sandrine Minguely, secrétaires administratives du Synode.

Le président :

Phil Baker

La secrétaire :

Marianne Huguenin